



Le CRAC (Comité Rural d'Animation de Caves) lors des Journées du Patrimoine - Visite du Clos de la Lombarde à Narbonne.



L'Âge d'Or lors de son voyage annuel au Pays Basque.

IMPORTANTANCE DU RECENSEMENT 2022 POUR CAVES

Le recensement va se mettre en place dans notre commune en début d'année 2022.

Je rappelle l'importance de cette opération pour Caves :

- cette enquête d'utilité publique est obligatoire
- elle permettra de déterminer avec précision le nombre d'habitants
- ce chiffre officiel de la population sera utilisé pour calculer la participation de l'Etat au budget municipal. C'est donc fondamental !

D'autre part les données confidentielles qui seront collectées serviront à argumenter nos demandes en matière d'équipements collectifs ou de programmes de rénovation... Votre participation sera donc très importante !

Je précise aussi qu'une note détaillée vous sera personnellement transmise vers la mi-janvier et qu'internet sera largement utilisé.

Enfin, une équipe d'agents recenseurs pilotée par la mairie sera à votre disposition pour faciliter le travail.

Vous remerciant par avance. Nous comptons sur vous ! ■



Bernard DEVIC



JOYEUSES FÊTES

DERNIÈRE MINUTE

Nous apprenons le décès de M. Paul Auguste BROCH, maire honoraire de notre commune.

Élu conseiller municipal en 1959, adjoint en 1971, il fut maire de Caves de 1983 à 2008.

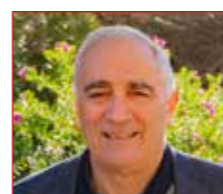
Le conseil municipal présente ses plus sincères et respectueuses condoléances à sa famille. Un hommage lui sera rendu dans le prochain *Via Caves*.

VIA CAVES N°23

DÉCEMBRE 2021



LE MOT DU MAIRE



Chers Cavistes,

Voilà le dernier numéro de *Via Caves*, numéro 3 de cette année 2021.

Cette nouvelle présentation a été largement plébiscitée.

D'autre part vous êtes nombreux à nous avoir félicités et remerciés d'avoir enrichi *Via Caves* d'un supplément historique... Après le dossier sur l'école communale et l'aménagement du "carrefour de la colère" en pont, voici la fabuleuse histoire de la borne milliaire.

Les diverses informations que nous vous proposons vous permettront de suivre les différentes activités de notre vie municipale dans une période où les évolutions de la pandémie perturbent les contacts et ne facilitent pas les réunions ou rencontres diverses.

Les projets évoqués dans nos derniers numéros se planifient, notamment la rénovation de notre Foyer et le développement de notre zone économique. D'autres pro-

grammes d'investissements seront étudiés comme la continuité de la traversée de notre village. Ils devraient connaître leurs financements l'année prochaine.

Dans le cadre de notre agglomération "Grand Narbonne", le conseil communautaire m'a confié en juin dernier la mise en place du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique**. C'est un honneur pour notre petite commune de voir son maire devenir l'élu référent pour les contractualisations du territoire.

Que cette traditionnelle période de fêtes et vœux, où l'illumination de notre village va devenir plus attrayante, soit pour vous tous sereine et heureuse !

Enfin, si les contraintes sanitaires le permettent, je vous invite à nous retrouver le dimanche 9 janvier à 11h dans notre Foyer pour célébrer la nouvelle année 2022 !

Bonne lecture du numéro 23 de *Via Caves*. ■

Bernard DEVIC

FOCUS : 11 NOVEMBRE INTERCOMMUNAL

Le programme inter-communal de célébration du 11 novembre, à Caves et Treilles a connu un vif succès.

La jeunesse des deux communes a largement contribué à cette réussite. Un remerciement particulier est à adresser à leurs enseignants qui ont préparé les élèves du CM2 à la lecture du message officiel devant les deux monuments.

Des élèves qui ont également réalisé une exposition sur la Grande Guerre affichée sur les murs de la maison villageoise de Treilles qui accueillait aussi l'exposition "Petite histoire de la Grande Guerre" – Caves / Treilles face à leur histoire.

Le symbole de la réunion des deux communes qui n'en faisaient qu'une en 1914/1918 a donné à cette cérémonie un sens historique particulier. Une belle initiative de promotion par les jeunes générations du devoir de mémoire, à poursuivre et à développer dans les années à venir. ■





Au nom du vivre ensemble

Ici, une élue bousculée par un administré indélicat. Là, une maîtresse d'école invectivée par un parent d'élève devant de très jeunes enfants en pleurs. Ailleurs, des employés municipaux raillés, en « privilégiés de la République ». Ailleurs encore, des comportements déplacés, du dépôt sauvage au papier négligemment jeté sur la voie publique à deux pas d'une poubelle. Partout, les défiances aux institutions, aux pouvoirs publics, à la loi, à leurs représentants de proximité, les incivilités, parfois les injures et les menaces, se multiplient dangereusement depuis plusieurs mois. La violence écarte volontiers la tolérance et le dialogue.

Au nom d'une certaine « liberté », la leur, une minorité de concitoyens ne tient plus compte de celle des autres. Cette minorité galvaude au passage une notion primordiale, l'huile essentielle du bien vivre ensemble : le respect. Respect d'autrui, respect des règles, mais aussi respect des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien pour les populations du territoire. Vos élus y figurent, en première ligne.

Face à la montée d'une forme pernicieuse de défi, posture rappelons-le minoritaire, ces élus savent pouvoir s'appuyer sur une majorité silencieuse. Ils entendent l'exaspération grandissante, véritable mur virtuel contre ceux qui revendiquent des droits sans se soucier de leurs devoirs de citoyen.

Les réseaux sociaux, miroir souvent déformant, royaume du jugement négatif, confortent les comportements inappropriés d'une frange de la population à la voix plus haute que la pensée. Aujourd'hui, vos élus disent « stop ». Aujourd'hui, ils espèrent votre soutien. Ils attendent parallèlement des réponses plus fermes des autorités pour souligner la gravité de dérives qui n'épargnent aucune des 37 communes du Grand Narbonne.

Au-delà de la légitimité des acteurs de notre démocratie, il en va de notre socle commun, la vie en société. « La liberté, c'est le respect des droits de chacun. L'ordre, c'est le respect des droits de tous » écrivait Marbeau. Soutenez-nous dans notre démarche, initiée au nom de toutes celles et de tous ceux qui, à travers leur métier, leur mandat, leur engagement, donnent de leurs compétences, de leur temps, de leur goût des autres.

Les 37 Maires du Grand Narbonne

Didier ALDEBERT, Yves BASTIÉ, Didier BOUSQUET, Jean-Claude CALVET, Luc CASTAN, Jean-Paul CHALULEAU, Didier CODORNIU, Georges COMBES, Bernard DEVIC, Viviane DURAND, Alain FABRE, Jean-Paul FAURAN, José FRÈRE, Catherine GOUIRY, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Michel JAMMES, Jean-Marc JANSANA, Christian LAPALU, Gérard LETEISSIER, Lydie LOÏS, Gérard LUCIEN, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Jean-Marie MONIÉ, André-Luc MONTAGNIER, Didier MOULY, Jacques POCIELLO, Michel PY, Jean-Louis RIO, Jean-Luc RIVEL, Édouard ROCHER, Francis TAURAND, Bruno TEXIER, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Alain VIALADE.



La sécurité et les commodités de passage fondent les Maires à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. **À défaut, après mise en demeure, le Maire procéderait à l'exécution contrainte des travaux d'élagage destinés à faire cesser l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies publiques.**

Les frais afférents à ces opérations sont susceptibles d'être mis à la charge des propriétaires négligents, comme l'indiquent les articles L. 2212-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Plus généralement, en dehors de toute considérations de sécurité, il est interdit par l'article R 116-2-5 du code de la voirie routière de laisser pousser des haies ou arbres à moins de 2 mètres du domaine public.

Pour la prévention des incendies, le débroussaillage est obligatoire. En cas de non-respect, les propriétaires peuvent voir leurs terrains débroussaillés, les frais engagés mis en recouvrement par l'autorité communale resteraient à leur charge comme la loi le prévoit. ■

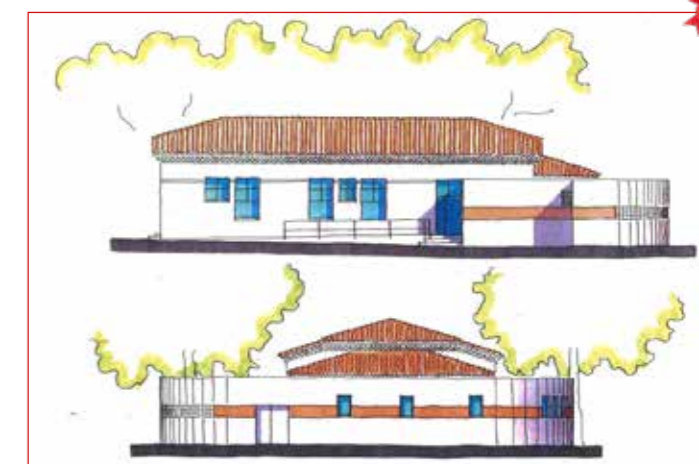
Notre foyer date des années 30. C'est un équipement public central de la vie de la commune.

Le développement de notre commune, dont la population a doublé ces 20 dernières années, a créé de nouveaux besoins pour les écoles, les associations, les particuliers, la mairie, qui nécessitent un dimensionnement adapté.

L'opportunité d'obtenir des subventions du Grand Narbonne ainsi que de l'Etat pour réhabiliter ce bâtiment a conduit la commune à consulter les usagers sur l'évolution souhaitable.

Ce premier travail de synthèse et de réflexion a conduit au dépôt d'un dossier de subvention comportant l'embellissement, l'agrandissement, et la mise aux normes énergétiques du foyer.

Bien entendu, le lancement de cet ambitieux et nécessaire projet dépendra du niveau de soutien des collectivités territoriales via leur capacité de subventionnement. ■



LES BUS À CAVES



Les arrêts de bus sont situés à l'école et rue de la liberté.

Les différentes lignes au départ de Caves sont les suivantes :

Ligne 16 : Treilles - Caves - La Palme - Port La Nouvelle

Ligne 18 : Treilles - Caves - La Palme - Sigean - (Prats de Cest) - (Narbonne)

Le ticket à l'unité est de 1,20€ en vente uniquement auprès du conducteur.

NOTRE AMI YANNICK HEURTEBIZE NOUS A QUITTÉS...

Natif de Fitou mais Caviste depuis 2006, Yannick avait été élu conseiller municipal en mars 2020 dans le cadre de notre liste "Caves le village qui nous rassemble".

Officier de gendarmerie en retraite, il souhaitait avec enthousiasme et pragmatisme apporter à notre commune son expérience et sa détermination.

Il nous a quittés le 6 aout dernier...

Nous regretterons son sourire et son amabilité et nous partageons la peine de sa famille. ■

